



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Préavis No 21/2024
Législature 2021-2026

Relatif au budget communal de l'année 2025

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 28.10.2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le budget 2025 selon la loi sur les communes.

Le budget détaillé 2025, en annexe, fait partie du présent préavis. Il est comparé avec le budget 2024 et les comptes 2023. Il a été établi sur une base de 264 habitants.

Le résultat budgété pour 2025 est légèrement négatif avec un déficit de CHF -33'976.-- qui se compare de la manière suivante avec les chiffres des années précédentes :

Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023		Comptes 2022		Comptes 2021 (*)		Comptes 2020	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 241 445	1 207 469	1 182 251	1 178 008	1 247 380	1 298 733	1 319 298	1 548 666	1 236 595	1 323 956	1 189 898	1 415 453
	33 976		4 243	51 353		229 368		87 361		225 555	

Chiffres au Crédit = Revenus, Chiffres au Débit = Charges
(*) Résultat opérationnel excluant la dissolution de réserves

En déduisant la charge d'amortissement s'élevant à CHF -31'387.--, le budget 2025 est équilibré avec un résultat escompté à CHF -2'589.--.

Côté revenus, le budget a été établi sur des hypothèses prudentes en termes de recettes fiscales, en ligne avec les observations faites à ce jour pour 2024.

Cette prudence s'applique particulièrement aux impôts dits conjoncturels (droits de mutation, impôts sur gains immobiliers, droits de donation) toujours assez aléatoires, conformément à la pratique des années précédentes.

Côté charges, les chiffres méritent les commentaires importants suivants :

- Introduction de la **NPIV 2025 (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise)**
Le nouveau système de péréquation intercommunale entre en vigueur en 2025 et apporte toute une série de modifications fondamentales dans les algorithmes de calcul, notamment en séparant les éléments de péréquation liée à la capacité fiscale d'une commune des éléments de facturation de services (Cohésion Sociale, Compensation des charges des villes, Facture Policière).
Quoique difficilement comparable à l'ancienne méthode, l'impact global pour notre commune peut être considéré comme neutre, voire légèrement négatif.
Il est à noter que les éléments péréquatifs inclus dans ce budget ont été harmonisés par rapport aux recettes fiscales budgétées pour 2025 ainsi qu'en fonction du nombre d'habitants enregistrés à jour. Les chiffres budgétés ne correspondent donc pas aux acomptes à payer tels que calculés par le Canton en fonction de l'exercice comptable de 2023.
- Le budget 2025 contient une charge exceptionnelle de CHF 40'000.-- pour des honoraires à payer en vue de la mise à jour du **Plan d'Affectation Communal**, tel que prescrit par la loi tous les 15 ans.
- Le budget 2025 contient une charge d'**amortissement** de CHF 15'200.-- pour l'amortissement des coûts de la réfection du bâtiment communal. Cet élément deviendra éventuellement caduc en fonction du traitement comptable de cette dépense qui sera à décider lors des travaux de clôture de l'exercice 2024.
- Compte tenu des travaux menés en 2024, aucune dépense importante n'est prévue en 2025 pour la **réfection des routes**.

Le tableau ci-dessous résume par nature de comptes les principales différences par rapport au budget 2024 ainsi qu'au réel 2023.

Tout le détail, poste par poste, se trouve dans le document annexé.

	2023	2024	2025	2025	
	Actual	Budget	Budget v2	Δ B24	Commentaires
0 TOTAL P/L	51 353	-4 243	-33 976	-29 733	
Total P/L hors amortissement	87 353	31 757	-2 589	-34 346	
1 Administration Générale	-210 819	-239 180	-228 280	10 900	
10 Autorités	-31 718	-38 500	-36 000	2 500	
11 Administration	-145 465	-161 020	-153 920	7 100	Réalisation de plusieurs "petites" économies
15 Affaires culturelles / loisirs	-9 282	-10 200	-10 300	-100	
17 Sports	-24 354	-27 300	-25 900	1 400	
18 Mobilité	0	-2 160	-2 160	0	
2 FINANCES	779 609	742 926	788 053	45 127	
21 Impôts	1 056 417	989 900	1 015 300	25 400	Légère augmentation en ligne avec accroissement de la population
22 Service Financier	-240 808	-210 974	-195 860	15 114	Diminution de la Péréquation Intercommunale
23 Amortissements	-36 000	-36 000	-31 387	4 613	Fin Viez + Toiture Maison de Commune - à confirmer
3 DOMAINES ET BATIMENTS	29 165	16 959	-24 131	-41 090	Honoraires pour mise à jour du Plan d'affectation communal
4 TRAVAUX	-77 624	-39 200	-29 300	9 900	Pas de réfection de route en 2025, sauf recettes non budgétées
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	-189 553	-209 790	-219 376	-9 586	En hausse en fonction du nombre d'élèves
6 POLICE	-44 426	-55 155	-57 463	-2 308	
7 SECURITE SOCIALE	-233 966	-220 253	-262 829	-42 576	Augmentation de la facture "Cohésion Sociale"
8 SERVICES INDUSTRIELS	-1 033	-550	-650	-100	

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget 2025 tel que présenté qui nous semble à la fois équilibré, prudent et bien adapté à notre Commune.

Nous vous soumettons en conséquence la décision suivante :

Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis Municipal 21/2024 relatif au budget communal de l'année 2025 ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la Commission de Gestion et Finances ;
- décide** d'adopter le budget communal de l'année 2025 tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Graf

Ch. Graf



La Secrétaire :

M. Pernet

M. Pernet

Annexe : Budget détaillé 2025